

41^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS

7, 8 et 9 Septembre 2018

ASA ARTOIS LITTORAL II : ORGANISATEUR ADMINISTRATIF
STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE : ORGANISATEUR TECHNIQUE
REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le 16 Juillet 2018 à 8H00.
Ouverture des engagements	Le 16 Juillet 2018 à 8H00.
Clôture des engagements	Le 27 Août 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi).
Parution du Road-Book	Le 31 août 2018 à 14H00.
Reconnaisances	Samedi 1 ^{er} et Dimanche 2 Septembre 2018 de 9H00 à 20H00. Jeudi 6 Septembre 2018 de 10H00 à 20H00. Vendredi 7 Septembre 2018 de 10H00 à 16H00.
Vérifications administratives	Le 7 Septembre 2018 de 17H00 à 21H00.
Vérifications techniques	Le 7 Septembre 2018 de 17H30 à 21H30.
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book.
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques.
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le 7 Septembre à 20H00 au PC - La Charité - BETHUNE.
Publication de la liste des équipages autorisés	Le 7 Septembre à 23H00 au tableau d'affichage Officiel.
Publication des heures et ordre des départs	Le 7 Septembre à 23H00 au tableau d'affichage Officiel. Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le 8 Septembre à 10H00 au Podium - Grand Place - BETHUNE.
Arrivée de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} VHC	Le 8 Septembre à 19H06 à Podium - Grand Place - BETHUNE.
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière ES au Tableau d'affichage officiel. Le Rallye V.H.C. partira devant le Rallye Moderne.
Départ de la 2 ^{ème} étape 1 ^{er} VHC	Le 9 Septembre à 8H30 au Podium - Grand Place - BETHUNE
Arrivée du Rallye 1 ^{er} VHC	Le 9 Septembre à 14H32 au Podium - Grand Place - BETHUNE
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH.
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire.
Vérifications techniques finales	Dès l'arrivée.
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée à Béthune Grand' Place au fil des arrivées.
LIEUX :	
Distribution des Road-Book & pré-vérifications	CAFE BRASSERIE LE CENTRE 38 Grand'Place 62400 BETHUNE.
Vérifications administratives	RENAULT DAB - Zone Actipolis -FOUQUIERES LES BETHUNE.
Vérifications techniques	RENAULT DAB - Zone Actipolis -FOUQUIERES LES

	BETHUNE.
PC Course	Maison des Associations - La Charité. Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE.
Collège des commissaires	Maison des Associations - La Charité Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE.
Tableau d'affichage officiel	Espace <i>Affichage Officiel</i> - Grand Place - BETHUNE
Parc fermé de départ et d'arrivée	Grand'Place BETHUNE.
Parcs d'assistances	Le Parc 1 se situera à proximité du centre-ville. Le Parc 2 sera situé place du Général De Gaulle à BETHUNE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive **Automobile ARTOIS LITTORAL II**, organisateur administratif, organise les 7, 8 et 9 Septembre 2018 avec le concours du **STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE**, organisateur technique, une épreuve d'endurance et de régularité intitulée

41ème RALLYE LE BETHUNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le 19 juin 2018 sous le numéro **2618** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 485 en date du 19 juin 2018.

Comité d'Organisation

Présidents	Marc DECANTER et Maxime HOLLANDER
Secrétaire	Armelle COUSYN
Trésorier	Cédric COMBARD
Trésorier Adjoint	Jean-Marie COUSYN
Chargée des Officiels	Martine PICHELIN
Chargée des Commissaires	Martine PICHELIN
Chargée des concurrents	Marie HOLLANDER concurrents@rallyelebethunois.fr
Chargé de l'intendance	Aurélié CZARNECKA/Anaïs CAULIEZ
Chargé de l'hébergement	Armelle COUSYN
Chargé des relations avec les mairies	Marc DECANTER
Chargé du livret de sécurité	François LANGLET
Responsable Presse	Jean Pierre GLORIAN
Responsable Communication et Internet	Eric STOPIN
Responsable du site Grand'Place	Aurélié CZARNECKA
Responsable des partenaires	Maxime HOLLANDER
Chargé de la conception des cartes et du Road Book	Pierre SCHULZ
Speaker	Dominique HONVAULT
Et toute l'équipe du Stade Béthunois Automobile	
Secrétariat	Stade Béthunois Automobile, BP 183, 62404 BETHUNE CEDEX, Tel : 06 77 23 84 44, Mail : secretariat@rallyelebethunois.fr
Permanence pendant le Rallye	Maison des Associations - La Charité Rue Fernand BAR - 62400 BETHUNE

Organisateur technique

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE
BP 183, 62404 BETHUNE CEDEX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la Ligue	François LANGLET	1559 01/02
Président du collège des commissaires sportifs	Aurélie FERNANDES	6743 01/02
Membres du collège des commissaires sportifs	Claudine LEMARCHAND	1459 15/01
	Océane POINSENET	126543 01/11
Directeur de course	Jean-Marc ROGER	3257 01/14
Directeur de course adjoint et R2	Eugène CITERNE	10415 01/14
Adjoints à la direction de course PC	Annick NARGUET	1585 01/01
	Claude ROJ	142485 01/11
	Martine PICHELIN	18416 01/11
Assistant	Dimitri HEMBERT	-
Adjoints à la direction de course sur les ES	Alain ANGELMANN	122227 01/01
	Mathieu LANGLET	35253 01/11
	Thomas LEMIRE	1559 01/02
Adjoint à la direction de course voiture tricolore	François LANGLET	1559 01/02
Adjoint à la direction de course voiture 00	Patrick JOVE	-
Voiture autorité	Marc DECANter	137325 01/02
	Maxime HOLLANDER	210702 01/02
Commissaire technique responsable et R2	Laurent BRAURE	196163 01/14
Commissaires techniques	Yoann DESCAMPS	22363 01/16
	Yves VANACKER	16710 01/14
	Stéphane LEULIETTE	10739 01/12
	Denis THUILLIER	17953 01/12
Chargé des relations avec les concurrents (resp)	Mickaël SCHIEPTES	-
Chargés des relations avec les concurrents	Clément MASCLEF	9632 01/06
	Anita MISSWALD	-
Responsable de la Presse	Véronique PIGOT	112507 01/12
	Frederic DART	120224 03/99
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE,	
	Sébastien DUFRENNE	
Responsable du chronométrage	Jean-Philippe BACQ	5147 01/02
Juges de faits	Jean MISSWALD	-
	Angélique GODEFROY	-

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye 41^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes (Coeff. 3),
- Les championnats de la « Ligue du Sport Automobile des Hauts de France »

1.3P. VERIFICATIONS

Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 7 Septembre 2018 entre 17H00 et 21H00 chez RENAULT DAB - Zone Actipolis -FOUQUIERES LES BETHUNE (les horaires individuels seront publiés sur le site internet de l'organisation www.rallyelebethunois.fr).

Les vérifications techniques auront lieu de 17h30 à 21h30 chez RENAULT DAB - Zone Actipolis - FOUQUIERES LES BETHUNE.

Les vérifications finales seront effectuées aux Ets CATTEAU Concessionnaire FIAT, Rue Sadi Carnot, BETHUNE. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 41^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS devra adresser au siège social au plus tard le 27 août 2018 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

Nous vous demandons de remplir votre demande d'inscription en LETTRES MAJUSCULES et de façon lisible. Pour chaque demande, veuillez envoyer également une photocopie de :

- **Permis de conduire du pilote ET du copilote ;**
- **Licence du pilote ET du copilote ;**
- **La 1^{ère} page de la fiche d'homologation et du passeport technique.**

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **180** voitures. Soit 150 modernes et 30 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 30 partants, la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 180 équipages au total.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 570 € + 6 € (commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (LSAHF) ;
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1130 € + 6 € (commissaires de la LSAHF) ;
- **La somme de 6 € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

3.1.12P. Toute demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements par chèque à l'ordre de STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE ; **LE DOSSIER D'ENGAGEMENT DOIT IMPERATIVEMENT ETRE ENVOYE PAR LA POSTE.**

Rappel : Adresse postale :

**Stade Béthunois Automobile Engagements
54 place du Maréchal Foch - BP 183
62404 BETHUNE CEDEX**

Exceptionnellement, le paiement (chèque, espèce) pourra être échangé lors de la prise du road book. Cet échange ne pourra plus s'effectuer après le samedi 1^{er} septembre 2018 à 13h00.

Les chèques seront déposés en banque, le lundi 3 septembre 2018.

Chaque équipage, dont la demande d'engagement a été effectivement prise en compte, recevra, lors de son passage aux vérifications administratives, un reçu nominatif (pas de facture).

En cas de forfait :

- Tout forfait doit être déclaré au secrétariat du rallye **par mail** (secretariat@rallyelebethunois.fr) ;
- Si le forfait est déclaré avant la clôture des engagements (soit au plus tard le lundi 27 août 2018), 100% du montant des droits d'engagement seront remboursés ;
- Si le forfait est déclaré après la clôture des engagements (à partir du mardi 28 août 2018) mais avant le début des vérifications administratives (soit avant le vendredi 7 septembre à 17h00), une retenue de 40% du montant des droits sera opérée ;
- Si le forfait est déclaré après le début des vérifications (soit à partir du vendredi 7 septembre à 17h00), la totalité du montant des droits sera acquise à l'organisateur sans possibilité de remboursement.

Pour la détermination de la date de déclaration du forfait, **la date et l'heure de l'email feront foi.**

3.2P : Ordre de départ

Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête. Pour l'étape suivante, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES6), pénalités non incluses, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P : Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

L'assistance sera autorisée Parc 1 à proximité du centre-ville ou Parc 2 place du Général De Gaulle à BETHUNE.

Toute opération promotionnelle ou de communication est interdite dans le parc d'assistance (sauf autorisation écrite de l'organisateur).

A noter que tous véhicules non destinés à effectuer de l'assistance ne pourront entrer dans le parc d'assistance.

Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur les parcs d'assistance.

NB : les plateaux ne sont autorisés ni à pénétrer dans le parc d'assistance ni aux contrôles techniques.

Un parc dédié aux plateaux est situé à proximité du Stade Municipal (rue Fernand Bar à BETHUNE). Tout stationnement de plateau ailleurs est interdit. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradations sur le parc réservé aux plateaux.

Le road book contiendra un itinéraire permettant de se rendre du parc plateaux aux contrôles techniques.

4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

4.8. GEOLocalISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve **contre une caution (en chèque ou en espèces de 200€).**

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni gratuitement au moment des vérifications qui devra être installé selon les directives qui seront données. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 41^{ème} Rallye LE BETHUNOIS représente un parcours total de 333,34 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales (6 différentes) d'une longueur totale de 135,640 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 & 3	LA HAUTE VALLEE DE LA LAWE	10.470 Km	X2	20.940 Kms
ES 2 & 5	LES COMMUNES VERTES	13.730 Km	X2	27.460 Kms
ES 3 & 6	LE DOLMEN	11.070 Km	X2	22.140 Kms
ES 7 & 10	LE PARADIS D'EOLE	7,640 Km	X2	15,280 Kms
ES 8 & 11	LE TURBEAUTE	14.880 Km	X2	29.760 Kms
ES 9 & 12	LE BLANC SABOT	10.030 Km	X2	20.060 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "ITINERAIRE".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu les :

Samedi 1^{er} et Dimanche 2 Septembre 2018 de 9H00 à 20H00.

Judi 6 Septembre 2018 de 10H00 à 20H00.

Vendredi 7 Septembre 2018 de 10H à 16H.

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

Le panachage est autorisé.

6.3P : Identification des véhicules pour les reconnaissances

Le port de l'autocollant « Rallye Le Béthunois Reconnaissance » indiquant le numéro de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur par écrit.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra impérativement être remis lors des vérifications administratives. Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les ES qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence

de contrôleur, vous devrez indiquer au **STYLO BILLE**, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule ne peut pas être supérieur à 2.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P PRESENTATION DES EQUIPAGES

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h30 sur le podium du Rallye. Cette présentation est obligatoire pour tous les équipages après les vérifications techniques, à leur entrée en parc fermé situé sur la Grand'Place de BETHUNE.

Pour le départ des deux étapes, les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Grand'Place BETHUNE.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.

Les signes distinctifs des

Officiels sont :

- Commissaire de route : Chasuble orange ;
- Chef de poste : Chasuble orange avec l'inscription « Chef de poste » ;
- Directeurs d'épreuve : Chasuble rouge ;
- Médecins : Chasuble blanche ;
- Commissaires sportifs chargés des relations avec les concurrents : Chasuble rouge ;
- Chronométrateurs : Chasuble bleue ;
- Média : chasuble verte.

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

7.3.17. Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ;
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la 1^{ère} voiture pour l'étape suivante.

* N.B. : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- **pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.**
- **Et pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.**

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront

reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des commissaires sportifs.

Le collège des commissaires sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA.
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le collège des commissaires sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéficiaire de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.12.1. EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors d'une épreuve spéciale (E.S. 8/11 Le Turbeauté) se déroulant en boucle, et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour ces E.S., les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

7.5.14.4P : ABANDON

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C. le plus rapidement possible au

03.21.81.47.19.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Le calcul des temps forfaitaires sera proposé par la Direction de course au Collège des Commissaires Sportifs et pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.5.17.2 SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médicale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le Directeur de course et/ou le Collège des Commissaires sportifs

7.5.19 CHICANE

TOUT CONCURRENT qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une **PENALITE de 30 SECONDES PAR INFRACTION.**

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix seront non cumulables.

CLASSEMENT GENERAL

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
570 €	380 €	215 €

CLASSEMENT PAR CLASSES

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Plus de 10 partants	570 €	380 €	215 €	150 €	70 €
De 6 à 10 partants	570 €	380 €	215 €	150 €	
De 4 à 5 partants	285 €	190 €			
De 2 à 3 partants	190 €				
1 partant	70 €				

CLASSEMENT FEMININ

	1 ^{er}
1 partant	70 €
Plus de 3 partants	200 €

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans la semaine suivant la fin de l'épreuve

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées.

